

PDP n° :		Date :	
REVIVAL Valognes		Raison sociale : GENIE FLEXION	
Adresse : 16 route de Sollevast		Adresse : 600 Bld Charles Cros Tiroir Square	
Tél : 02.33.40.02.55		Tél : 02.14.94.04.15	
Email :		Email : caen@genieflexion.com	
Représentée par : Legouff Xavier		Représentée par : Thibaud Charlot	
Fonction : Responsable d'exploitation		Fonction : Responsable d'agence	

E.E : Intervention d'une autre entreprise sous-traitante :

OUI* NON

*Si OUI, indiquer sa raison sociale

OBJET DE L'INTERVENTION / NATURE DES TRAVAUX

Reparation de raccords et de flexibles hydrauliques.
Dépannage et maintenance.

REFERENT TRAVAUX REVIVAL (si différent du représentant)

Nom :	Tél :
Fonction :	Mail :

SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL SUR SITE REVIVAL

Nom	Fonction	Nom	Fonction
Desmares Karine	Assistante administrative		
Bughin Axel	Pe Peux		

MEDECINE DU TRAVAIL REVIVAL

Nom :	Tél :
-------	-------

MIS A DISPOSITION PAR REVIVAL

Lieu de stationnement
 Vestiaires
 Sanitaires
 Réfectoire
 Lieu de stockage matériels/produits
 Autre :

OBLIGATIONS PREALABLES AU DEMARRAGE DES TRAVAUX (si nécessaire)

A avoir / complété par l'E.E

- Autorisation de travail le cas échéant
- Permis de feu (travaux points chauds) : M1-IMP-014
- Permis d'entrer en capacité (espace clos) : S2-IMP-011
- Consignations
- Habilitations du personnel de l'EE (électriques, engins, autorisation de conduite)

A disposition ou remis par REVIVAL

- Les différents plans (technique, réseau, ...)
- Le Règlement intérieur
- Le Plan de circulation
- Le Plan de Défense Incendie
- La Politique QSE / Charte QSE
- Le Livret d'accueil Santé / Sécurité
- Les Modes opératoires nécessaires
- Autre :

PDP n° :

Date :

VISITE INSPECTION COMMUNE PREALABLE

Date de l'inspection :

Heure :

Cette inspection est obligatoire et doit être effectuée avec les représentants de chaque entreprise (REVIVAL + E.E et ses sous-traitants)




Le matériel et/ou les locaux mis à la disposition de l'entreprise extérieure (EE) doivent également faire l'objet de l'inspection préalable, afin de vérifier leur état avant toute utilisation par l'entreprise extérieure (EE)

Le responsable de l'Entreprise Extérieure (EE) s'engage à fournir aux personnes travaillant sur le chantier le matériel conforme à la législation en vigueur nécessaire à sa sécurité.

Sans objet	Fait	Point validés entre REVIVAL et l'EE pour l'intervention
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Définition de la nature des travaux, de leurs déroulements, de l'organisation
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vérification qu'aucun salarié ne travaillera isolément
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Repérage des risques d'interférence et de co-activités
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prise en compte des consignes / Modes opératoires de REVIVAL
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Repérage des locaux (vestiaires, sanitaires, réfectoire), lieux de stockage et de stationnement...
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En cas de prêt, explication des consignes sécurité d'utilisation du matériel
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prise en compte de la gestion des déchets liés à l'activité de l'E.E
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prise en compte de la Politique / Charte QSE / Livret accueil

Remarques éventuelles suite à l'inspection :

Attestation de présence à l'inspection commune préalable

REVIVAL	Entreprise Extérieure (E.E) ou sous-traitants	
NOM : <u>Legouil Xavier</u>	RAISON SOCIALE : <u>GENIE FLEXION</u>	RAISON SOCIALE :
SIGNATURE : 	NOM : <u>Hubaud Chantal</u>	NOM :
 REVIVAL 16 route de Sottevast - ZI D'Armanville - Valognes - 50700 YVETOT BOCCAGE SIRET 61 662 009 204 950	SIGNATURE : 	SIGNATURE :
RAISON SOCIALE :	RAISON SOCIALE :	RAISON SOCIALE :
NOM :	NOM :	NOM :
SIGNATURE :	SIGNATURE :	SIGNATURE :

PDP n° :	Date :
----------	--------

NATURE DE L'OPERATION

Description des travaux à effectuer :	
Observations particulières :	

LOCALISATION ET DUREE

Date de début : 0-10-1125	Date de fin : 3-11-2125	Plage horaires : 7h30 / 18h
Lieu d'intervention : Hangar ; Zone de stockage extérieure		
Date de démarrage des travaux :		

INTERVENANTS SUR SITE (E.E)

Nom	Fonction	Compétence / Habilitation particulière <i>(fournir justificatif)</i>
Vauvray Maxime	Technicien	—
Grandjean Luc	Technicien	—
Lawney Baptiste	Technicien	—

Poste(s) relevant d'une surveillance médicale particulière : OUI* NON

**Si OUI, préciser ci-dessous*

<input checked="" type="checkbox"/> Travaux en hauteur	<input type="checkbox"/> Exposition aux dérivés halogénés	<input type="checkbox"/> Autre :
<input checked="" type="checkbox"/> Exposition au bruit (>80dB(A))	<input type="checkbox"/> Rayonnements ionisants	<input type="checkbox"/> Autre :
<input type="checkbox"/> Inhalation de poussières	<input type="checkbox"/> Exposition à la poussière d'amiante	<input type="checkbox"/> Autre :
Entreprise	Nature du poste	Intervenant concerné

Outil(s) de travail utilisé(s) par l'Entreprise Extérieure (E.E) : engins de chantier, outillages divers, produits...

Description du matériel et / ou des engins	Disponible		Conformité + rapport vérification		Propriétaire EE ou EU	Nom utilisateur	
	OUI	NON	OUI	NON			
	OUI	NON	OUI	NON			
	OUI	NON	OUI	NON			
Produits utilisés	Amenés chez REVIVAL		Fiche de Sécurité (FDS)		Quantité	Emballage	
	OUI	NON	OUI	NON		OUI	NON
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	
Déchets générés	Origine		Quantité	Repris par l'E.E		Si non, lieu d'entreposage sur site E.U	
	Interne	Externe		OUI	NON		
	Interne	Externe	OUI	NON			

PDP n° :	Date :
----------	--------

DOCUMENTS A FOURNIR + A REMPLIR / SIGNER PAR CHAQUE EE :
LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL et LA FRAUDE AU DETACHEMENT

Tous ces documents doivent être rédigés en français ou accompagnés d'une traduction en français.

IMPORTANT : ces documents fournis lors de la conclusion du contrat doivent être renouvelés tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du contrat

A/ ENTREPRISE ETABLIE EN France

Au titre de la lutte contre le travail dissimulé (articles D.8222-5 du code du travail, L.243-15 et D.243-15 du code de la sécurité sociale)

① Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L.243-15 du code de la sécurité sociale émanant de l'URSSAF, datant de moins de 6 mois.	Documents obtenus en date du : 13/01/25
② <u>OU</u> Une copie de ma carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers, <u>OU</u> Une copie de l'extrait de mon inscription au registre du commerce et des sociétés (extraits K ou K bis), <u>OU</u> Un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.	Documents obtenus en date du : 13/01/25
③ En cas d'emploi sur le chantier de salariés étrangers (non ressortissants de l'UE, de l'EEE ou de la Suisse) soumis à autorisation de travail : une liste nominative précisant, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail. Cette liste devra impérativement être complétée si l'entreprise décide en cours d'exécution du chantier d'employer sur celui-ci du personnel étranger non prévu à l'origine, soumis à autorisation de travail.	Documents obtenus en date du : 13/01/25

B/ ENTREPRISE ETABLIE OU DOMICILIEE A L'ETRANGER

Au titre de la lutte contre le travail dissimulé (article D.8222-7 du code du travail, L.243-15 et D.243-15 du code de la sécurité sociale)

① Un document mentionnant mon numéro de TVA intracommunautaire ou si je ne suis pas établi dans un pays de l'Union européenne, un document mentionnant l'identité et l'adresse de mon représentant auprès de l'administration fiscale française.	Documents obtenus en date du : 13/01/25
② a) Un document attestant du rattachement de mon ou mes salarié(s) à un régime de sécurité sociale conformément au règlement (CE) n°883/2004 du 29 avril 2004 - certificat de détachement A1 si je suis établi dans l'UE ou un certificat spécifique d'une convention internationale de sécurité sociale et, lorsque la législation de mon pays de domiciliation le prévoit, un document émanant de l'organisme gérant le régime social obligatoire et mentionnant que je suis à jour de mes déclarations sociales et du paiement des cotisations afférentes, ou un document équivalent. b) A défaut des documents mentionnés au ②a) ci-dessus, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L.243-15 du code de la sécurité sociale émanant de l'URSSAF.	Documents obtenus en date du : 13/01/25
③ Lorsque l'immatriculation de l'entreprise extérieure à un registre professionnel est obligatoire dans son pays d'établissement ou de domiciliation, un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription.	Documents obtenus en date du : 13/01/25
④ En cas d'emploi sur le chantier de salariés étrangers (non ressortissants de l'UE, de l'EEE ou de la Suisse) soumis à autorisation de travail : une liste nominative précisant, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail. Cette liste devra impérativement être complétée si l'entreprise extérieure décide en cours d'exécution du chantier d'employer sur celui-ci du personnel étranger non prévu à l'origine, soumis à autorisation de travail.	Documents obtenus en date du : 13/01/25
Au titre de la lutte contre la fraude au détachement (article R.1263-12 du code du travail)	
Avant le début du détachement de salariés sur le chantier :	
⑤ - une copie de la déclaration de détachement transmise à l'Administration du travail par télé service SIPSI,	Documents obtenus en date du : 13/01/25
⑥ - une copie du document désignant le représentant de mon entreprise en France chargé d'assurer la liaison avec les agents de contrôle pendant la durée du détachement des salariés.	Documents obtenus en date du : 13/01/25
Nom de l'Entreprise Extérieure GENIE FLEXION SOLUTIONS - RACCORDS & FLEXIBLES	Date 13/01/25
<p>Signature DERICHEBOURG environnement REVIVAL 16 route de Sottevast - ZI D'Armanville Valognes - 50700 YVETOT BOCAGE SIRET 61 662 009 200 950</p>	

PDP n° :




Date :

RISQUES LORS DES DIFFERENTES PHASES DE TRAVAIL

EPI OBLIGATOIRES :








Modifier et / ou compléter si besoin la liste ci-après lors de l'établissement du plan
 Cocher les phases de travail à risques en fonction de l'opération à effectuer, objet du plan de prévention
 Rayer éventuellement les mesures de prévention non mises en place







RISQUES	PHASE de TRAVAIL ou OPERATION à RISQUE	MESURE de PREVENTION ou HABILITATION	Qui ?	
			E U	E E
CIRCULATION 	<input type="checkbox"/> Circulation interne (véhicules, engins) Accident, collision avec véhicule/engin de chantier	Respecter la limitation de vitesse de 10 km/h sur le site		X
		Aborder l'entrée et la sortie du site à allure modérée		X
		Respecter les règles de circulation et de priorités (application du code de la route et du plan de circulation du site joint en annexe)		X
		Respecter les zones de stationnement (parking à l'entrée) pour ne pas entraver la circulation des véhicules/camions entrants ou sortants		X
		Respecter la signalisation (panneaux stop, sens interdit, panneaux de sécurité, ...)		X
		Ne circuler sur le site avec son véhicule que pour les besoins de l'intervention et après accord du référent local		X
		Interdiction de circuler dans une zone autre que celle délimitée pour l'intervention sans accord préalable		X
		Entretien régulier des voies de circulation et mise en place de panneaux près des zones à risques	X	
	Baliser l'aire de travail	X	X	
	<input type="checkbox"/> Déplacements piétons Accident mortel (écrasement) d'un piéton	Se présenter obligatoirement à l'accueil dès son arrivée		X
Ne pas circuler dans la zone d'évolution des engins			X	
Port des E.P.I. obligatoire			X	
Respecter scrupuleusement toutes les consignes données à votre arrivée par le Responsable REVIVAL		X	X	
ELECTRICITE 	<input type="checkbox"/> Intervention sur appareil sous tension Electrocutation	Obligation de fournir les habilitations électriques en adéquation avec les travaux à réaliser		X
		Port obligatoire des EPI adaptés : gants spécifiques		X
		Signalisation réglementaire extérieure des locaux électriques	X	
		Utiliser du matériel d'électricien adapté et conforme, et respecter les règles propres aux travaux électriques		X
	Mise hors tension, consignation des installations à l'aide d'un cadenas avec macaron	X	X	
	<input type="checkbox"/> Travaux non électriques à proximité d'ouvrages électriques (<50m)	Réaliser une analyse des risques électriques si la distance d'intervention par rapport aux ouvrages est < 50 mètres		X
		Définition de distances de sécurité (en fonction de la puissance de la ligne), du balisage et validation de l'habilitation AIPR	X	X
		Demande de mise hors tension de la ligne si franchissement des distances de sécurité	X	X
		Disposer d'une habilitation électrique spécifique		X
		<input type="checkbox"/> TRAVAUX SUR MACHINES 	Interdiction d'intervenir sur machine en mouvement	
Procéder aux consignations appropriées				X
	Suivre les consignes de l'entreprise utilisatrice	X	X	

PDP n° :

Date :

RISQUES	PHASE de TRAVAIL ou OPERATION à RISQUE	MESURE de PREVENTION ou HABILITATION	Qui ?	
			E U	E E
CHUTE 	<input type="checkbox"/> De plain-pied Chutes, blessures (fractures)	Signaler les locaux sociaux mis à disposition de l'E.E.	x	
		Interdiction de se déplacer à pied sur le chantier en dehors de la zone d'intervention définie au préalable et des locaux sociaux mis à disposition		x
		Rester vigilant à la circulation sur site des véhicules et engins		x
	<input type="checkbox"/> D'échelles, escaliers, plateforme, ... Chutes, glissades (blessures)	Mettre à disposition du matériel aux normes	x	x
		Utiliser les mains courantes et garde-corps des escaliers et plateformes		x
		Nettoyage régulier des marches des escaliers et des plateformes pour éliminer les traces de produits gras ou tout corps étranger	x	
		Ne pas se précipiter		x
	<input type="checkbox"/> Travaux en hauteur Chutes de hauteur (blessures, accident grave voire mortel)  	Port obligatoire des EPI spécifiques au travail en hauteur : harnais de sécurité avec longe équipé d'un système d'arrêt de chute		x
		Port obligatoire des EPI spécifiques au travail en hauteur : harnais de sécurité avec longe équipé d'un système d'arrêt de chute. Pour les opérations en hauteur (ex : nacelle), REVIVAL, impose le port de casque avec jugulaire		x
		Privilégier l'utilisation d'une nacelle ou plateforme si possible		x
N'utiliser le harnais que sur un point d'ancrage très stable			x	
S'assurer, avant utilisation, de la bonne conformité des équipements (nacelle, harnais, longe, ...)		x	x	
Pour tout travail en hauteur, s'assurer qu'une personne au sol assure la surveillance de l'intervention		x	x	
MANUTENTION MECANIQUE 	<input type="checkbox"/> Conduite d'engins de manutention ou levage (Chariot, nacelle, plateforme élévatrice...) Accident	Obligation de fournir une copie des habilitations autorisant l'intervenant à conduire l'engin de manutention ou de levage utile à l'exécution de l'opération		x
		Utiliser l'engin dans le respect des bonnes conditions requises		x
		S'assurer du maintien en état de conformité des engins utilisés	x	x
		Mise à disposition d'un conducteur de l'E.U. dûment habilité en cas de besoin	x	
		Ne jamais prendre l'initiative d'utiliser un engin de l'E.U. sans accord préalable du référent local		x
MANUTENTION MANUELLE 	<input type="checkbox"/> Port de charges Déchirure, tendinite, lumbago,	Adapter ses gestes et postures à la situation, éviter le port de charges trop lourdes et demander une aide si besoin		x
		<input type="checkbox"/> Utilisation d'outils portatifs électriques perceuse, meuleuse, ... ou mécanique (marteau, scie) Poussières, projections, électrocution, blessures, ...	Utiliser son propre outillage en bon état de conformité et dans le respect des consignes d'utilisation requises	
	Ne pas utiliser d'outillage de l'E.U. sans accord préalable du référent local.			x
	En cas de prêt d'outillage, tenir à disposition du matériel aux normes		x	
	Port obligatoire des EPI spécifiques adaptés : gants anti-coupure, masque et lunettes de protection contre les poussières ou projections.			x
	Maintenir conformes les installations électriques du site	x		

PDP n° : _____ Date : _____

RISQUES	PHASE de TRAVAIL ou OPERATION à RISQUE	MESURE de PREVENTION ou HABILITATION	Qui ?	
			E U	E E
PRODUITS CHIMIQUES 	<input type="checkbox"/> Utilisation de produits (Toxiques, nocifs, corrosifs, inflammables, ...) Intoxication Explosion Incendie Pollution Fumées	Identifier les zones de stockage des substances dangereuses et étiqueter les différents contenants (fûts, bidons, ...)	x	
		Placer sur rétention les fûts contenant des produits liquides	x	x
		Tenir à jour la liste des produits utilisés sur site et les Fiches de Données Sécurité correspondantes	x	x
		Respecter les consignes d'utilisation des produits et porter les EPI adaptés (masque à cartouche filtrante, gants...)		x
		Respecter l'INTERDICTION DE FUMER sur le site	x	x
ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL 	<input type="checkbox"/> Bruit, poussières, ... Risques auditifs, oculaires, ...	Porter les EPI spécifiques adaptés aux différentes nuisances environnementales : bouchons d'oreilles, casque anti bruit, masque/lunettes de protection.		x
	<input type="checkbox"/> Travail isolé	Mettre à disposition un Dispositif d'Alerte de Travailleur Isolé		x
INCENDIE / EXPLOSION  	<input type="checkbox"/> Travail par point chaud : Soudure à l'arc, meulage, Brûlures Fumée Incendie Explosions	Signaler la présence d'autres intervenants présents sur le site	x	
		L'intervenant doit être formé aux techniques de soudage		x
		Port obligatoire des EPI adaptés : lunettes / visière teintée, masque ventilé, tablier et gants de soudeur / à manchettes, guêtres, vêtements ignifugés Interdiction de fumer sur tout le site	x	x
		Délimiter la zone de travail et respecter cette zone	x	x
		Etablissement d'un PERMIS DE FEU	x	x
		S'assurer que le matériel utilisé est en bon état, aux normes de sécurité	x	x
	<input type="checkbox"/> Travail par point chaud : Découpe de ferrailles au chalumeau Brûlures Fumée Incendie Explosions  	Maintenir en conformité le matériel de lutte contre l'incendie : RIA, extincteurs, PI.	x	
		L'intervenant doit être formé aux techniques de découpage au chalumeau		x
		Obligation d'utiliser un allume chalumeau - Briquet interdit		x
		Port obligatoire des EPI adaptés : lunettes / visière teintée, masque, tablier et gants à manchettes, guêtres – vêtements ignifugés Interdiction de fumer sur tout le site	x	x
		Tenir la zone de découpe à l'écart de toute zone à risques et délimiter cette zone	x	x
		INTERDICTION de découper dans une zone autre que celle définie avant l'intervention		x
		Le tas de ferrailles à découper sera alimenté au fur et à mesure par un grutier compétent de l'E.U à la demande de l'E.E	x	x
		Etablissement d'un PERMIS DE FEU	x	x
		S'assurer que le matériel de découpe utilisé est en bon état et aux normes	x	x
Mise en place de moyens de lutte contre l'incendie, conformes à proximité de la zone de découpe	x			
Maintenir en conformité le matériel de lutte contre l'incendie : RIA, extincteurs, PI.	x			

PDP n° :

Date :

RISQUES	PHASE de TRAVAIL ou OPERATION à RISQUE	MESURE de PREVENTION ou HABILITATION	Qui ?	
			E U	E E
RAYONNEMENTS IONISANTS	<input type="checkbox"/> Contrôle portiques de détection (manipulation source scellée) Contrôle sources fixes RX (Athis, Rocq.) Caractérisation et conditionnement des déchets radioactifs	Réduire au minimum le temps d'exposition		X
		S'éloigner de la source	x	
		Utiliser les moyens de radioprotection adaptés et essentiels		X
		Justifier tout acte radiologique, en référer au PCR REVIVAL	x	X
		Maintenir les niveaux d'exposition au plus bas	x	X
		Porter les EPI adaptés : tablier plombé / cache thyroïde / gants à manchette plombée / lunettes de protection plombées		x
RISQUE SANITAIRE – PANDEMIE	<input type="checkbox"/> Dès l'accès au site et tout au long de la présence chez Revival	<p>Priorité sera donnée à la protection de la santé des salariés, tant pour l'Entreprise Extérieure que pour l'Entreprise Utilisatrice.</p> <p>L'organisation de la co-activité se fera en présence des effectifs suffisants et compétences/polyvalences adaptées.</p> <p>Se conformer strictement aux consignes et affichages dès l'entrée du site et à l'Accueil.</p> <p>Le plan de continuité des activités REVIVAL est à disposition dans les bureaux / sur le Sharepoint</p> <p>Selon le type de pandémie, des consignes particulières peuvent être obligatoires : appliquer les gestes barrières, laisser 1,5 m entre chaque personne (au travail, en pause, dans les locaux sociaux / sanitaires), ne pas se toucher ni s'embrasser, tousser ou éternuer dans le coude, tout mouchoir jetable utilisé sera mis dans un sac prévu à cet effet, se laver les mains avec de l'eau et du savon aussi souvent que possible et surtout avant les pauses ou la prise de repas, porter les EPI adaptés, disposer de produit désinfectant.</p> <p>En cas de sensation de fièvre ou d'étourdissement, le signaler au plus vite à un salarié Revival afin d'organiser une prise en charge médicale.</p> <p>Ne pas se trouver dans un milieu confiné à plusieurs personnes.</p> <p>Tout manquement de respect à ces règles d'hygiène provoquerait une suspension de la co-activité.</p>	x	x
INTERFERENCE	<input checked="" type="checkbox"/> CO-ACTIVITE Risque d'interactions	Signaler la présence d'autres intervenants présents sur le site	x	
		Prévenir les personnes se trouvant dans la zone d'intervention du démarrage imminent des travaux		x
		Baliser la zone d'intervention lors de risques avérés (tranchée, travail en hauteur...)		x
		Respecter les périmètres de sécurité et les balisages des différents intervenants	x	x
		Réunion régulière entre les divers interlocuteurs ou coordinateurs	x	x
ENTREPRISE EXTERIEURE	<input checked="" type="checkbox"/> Méconnaissances des lieux et des consignes de sécurité	Remonter les incidents au Responsable d'Exploitation	x	x
		Visite du site	x	x
		Interdiction de travailler de façon isolée	x	x
		Transmission des consignes	x	x

PDP n° :

Date :

VALIDATION DU PLAN DE PREVENTION

Informations relatives au plan de prévention

Le plan de prévention doit être communiqué à toutes les personnes concernées, et l'ensemble du personnel intervenant sur le site doit être informé de son contenu.

Il en est de même pour les entreprises sous-traitantes de l'entreprise extérieure.

Les responsables des différentes entreprises doivent, en ce qui les concerne, faire respecter les consignes de sécurité et les mesures de prévention décrites dans le plan de prévention.

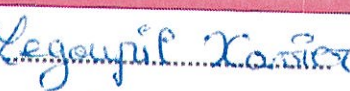

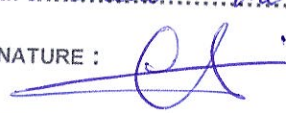
En cas de non-respect du plan de prévention, les travaux pourront être suspendus et les personnes incriminées renvoyées du site.

Avis et commentaires éventuels du (des) CSSCT (E.U. et/ou E.E.)

Fait en exemplaires, le 13.10.2025 à Valognes.

SIGNATURE POUR VALIDATION

J'atteste avoir pris connaissance du contenu de ce plan de prévention et m'engage à respecter les interdictions, mesures de prévention et de protection définies vis-à-vis des risques identifiés

REVIVAL	Entreprise Extérieure (E.E) ou sous-traitants	
NOM : <u>Legouff Korian</u> SIGNATURE :   REVIVAL 16 route de Sottevast - ZI D'Armanville - Valognes - 50700 YVETOT BOCAGE RAISON SOCIALE : <u>164 009 200 950</u> NOM : SIGNATURE :	RAISON SOCIALE : <u>GENIE FLEXION</u> NOM : <u>Stéphane Charitat</u> SIGNATURE :  RAISON SOCIALE : NOM : SIGNATURE :	RAISON SOCIALE : NOM : SIGNATURE : RAISON SOCIALE : NOM : SIGNATURE :

PDP n° :	Date :
----------	--------

ANNEXE 1

AUTORISATION DE TRAVAIL

Cette Autorisation de Travail fait partie du Plan de Prévention annuel n° _____ daté du : ____ / ____ / ____

Elle doit être complétée et signée dans les cas suivants :

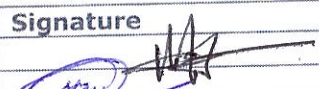


- Si l'intervenant n'est pas mentionné dans le Plan de Prévention
- Si l'intervenant n'est pas revenu depuis 3 mois
- En cas de changement sur site, de nature des travaux ou localisation d'intervention

Date des travaux : Du 01/01/25 Au 31/12/25

Nature des travaux : Reparation de raccords et de flexibles hydrauliques
Dépannage et maintenance.

Localisation de l'intervention sur site :

Intervenants sur site :

Nom	Entreprise	Signature
<u>MAUVRAY Maxime</u>	<u>GENIE FLEXION</u>	
<u>GRAINDORGE Luc</u>	<u>GENIE FLEXION</u>	
<u>LAUNEY Baptiste</u>	<u>GENIE FLEXION</u>	

Port des EPI obligatoires (rappel)

- Vêtement haute visibilité pour tout déplacement
- Chaussures de sécurité
 - Casque (+ jugulaire si travaux en hauteur)
 - Vêtement de travail (Ignifugé si travaux par point chaud)
- Gants spécifiques à la tâche
 - Visière ou lunette teintée pour travaux de soudage / découpage
 - Protections respiratoires adaptées à la tâche
 - Protections auditives
 - Lunettes / sur lunettes

Obligations préalables au démarrage :

- Permis feu
- Habilitations à la conduite d'engins
- Consignation
- Habilitation électrique
- Permis de pénétrer
- Permis d'entrée en capacité

Matériels / Engins / Produits utilisés :

Surveillance médicale particulière OUI NON

- Travaux en hauteur
- Inhalation de poussières
- Rayonnement ionisant
- Exposition au bruit (> 80 dBA)
- Exposition aux dérivés halogénés

Risques et mesures de prévention autres que ceux identifiés dans le PDP initial pages 9 à 13 (cocher et renseigner si à mettre à jour)

- Circulation véhicules / engins Circulation piétons
- Electricité : sous tension Electricité : de voisinage
- Travaux sur machine
- Chute de plain-pied d'escaliers / plateforme de Hauteur
- Manutention mécanique
- Manutention manuelle Port de charges Outils portatifs
- Produits chimiques
- Environnement de travail Bruit / Poussières Travail isolé
- Incendie / Explosion Découpage Soudage / Meulage ...
- Rayonnements ionisants
- Sanitaire / Pandémie
- Interférence / Co activité

REVIVAL L'entreprise utilisatrice (EU) s'est assurée que toutes les dispositions rédigées au plan de prévention initial et/ou à cette autorisation de travail sont respectées et autorise le travail

L'entreprise extérieure (EE) certifie avoir pris connaissance des consignes et mesures de prévention du plan de prévention initial et/ou de la présente autorisation de travail et s'engage à les appliquer et les faire appliquer

Nom : Legoux P. Bastien Date : 13/01/25

Nom : CHARIAT Date : 15/01/2025

Signature :

Signature :

REVIVAL
16 route de Sottevast - ZI D'Armanville
Valognes - 50700 YVETOT BOGAGE
SIRET 61 66 009 201 950











PDP n° :

Date :

ANNEXE 2

RAPPEL CONSIGNES REVIVAL - A RESPECTER PAR L'EE

	SAMU : 15 - POMPIERS : 18 - EUROPE : 112	N° ACCUEIL SUR SITE :
	EN CAS D'INCENDIE : Prévenir immédiatement le Responsable de l'opération qui organisera les secours et le confinement des eaux Se conformer scrupuleusement aux consignes qui seront données par le personnel REVIVAL	
	EN CAS D'ACCIDENT : 1. Protéger : écarter les dangers potentiels pour protéger la victime 2. Alerter : informer au plus vite le Responsable de l'opération sur l'endroit et la nature de l'accident, le nombre et l'état des victimes ainsi que les risques potentiels encore existants afin de prévenir les secours. 3. Secourir : protéger la victime en la mettant en situation de sécurité et en restant près d'elle. Faire appeler un Sauveteur Secouriste du Travail (SST) présent sur le site (ne jamais intervenir sur un blessé sans connaissance des gestes de premiers secours).	
	L'ensemble des produits dangereux utilisés par l'EE doivent être identifiés, sur rétention et avec sa FDS EN CAS DE POLLUTION ACCIDENTELLE : 1. Réagir : stopper si possible l'écoulement à la source, sans prendre de risques inutiles. 2. Alerter : prévenir immédiatement un salarié du site qui interviendra pour contenir l'écoulement à l'aide de produits absorbants à disposition sur le site et préviendra le Responsable d'Exploitation ou son représentant. En cas de déversement important ou présence de déchet suspect, le Responsable d'exploitation ou son représentant appliquera les mesures d'urgence pour éviter tout risque de pollution ou d'incident Nettoyer la zone avant départ	
	L'EE se doit d'évacuer et traiter les déchets liés à son activité conformément à la réglementation en vigueur	
	En cas de pollution atmosphérique importante, l'EE se doit de prévenir le Responsable de l'opération REVIVAL qui évaluera l'impact et prendra les mesures nécessaires	
	L'EE doit, dans la mesure du possible, limiter le bruit généré par son activité	
	EN CAS DE PANDEMIE / CRISE SANITAIRE : Respecter les consignes fournies par REVIVAL, respecter les gestes barrière et la distanciation sociale	

- Se présenter obligatoirement à l'accueil avant toute intervention et signer le registre (inscription)
- Le site est entièrement non-fumeur (sauf si zone aménagée)
- Se conformer aux consignes du personnel REVIVAL et aux affichages dès l'accès au site
- La fouille et le chiffonnage sont strictement interdits
- Respecter le plan de circulation du site
- Aborder l'entrée et la sortie du site à allure modérée
- Respecter les limitations de vitesse et les règles de circulation et de priorités (application du code de la route et du plan de circulation)
- Respecter les zones de stationnement pour ne pas entraver la circulation des véhicules entrants et sortants
- Interdiction de circuler à pied sur le chantier hors zone d'intervention sans accord préalable
- Respecter les passages piétons
- Respecter les zones d'évolution des engins
- Interdiction de circuler sur le chantier avec votre véhicule sans autorisation préalable
- Eviter l'usage de l'avertisseur sonore de votre véhicule sauf en cas de réelle nécessité
- Se présenter obligatoirement à l'accueil en fin d'intervention, et signer le registre (désinscription)

PDP n° :	Date :
----------	--------
















ANNEXE 3

REVIVAL : Engagement Environnement

- Dans le cadre de sa politique QSE, la Direction de REVIVAL demande à ses entreprises extérieures de s'engager dans le cadre de la réalisation de ses interventions au **respect des informations contenues dans ce document** et de les **communiquer à l'ensemble des équipes intervenant sur le site.**
- Rappeler aux intervenants sur le chantier de signaler au Responsable d'Exploitation ou à son représentant, toute **situation anormale ou risque anormalement élevé repéré** sur le site et si besoin d'arrêter toutes activités présentant des risques pour la sécurité des personnes.
- L'Entreprise Extérieure s'engage à **reprenre tous ses Déchets Dangereux** et à les faire traiter conformément au code de l'environnement : peinture, colles, solvants, huiles, chiffons et emballages souillés, produits chimiques divers... sauf accord contraire du Responsable d'exploitation.
- Concernant les **Déchets non Dangereux** (carton, palettes bois, métaux, ...) voir avec le Responsable d'exploitation, respecter les consignes de tri sélectif.
- L'Entreprise Extérieure s'engage à signaler, avant le début des travaux, les éventuels risques qu'elle peut provoquer sur l'Environnement lors de son intervention.
- Il est formellement **interdit de déverser tout produit dangereux** dans les réseaux de collecte des eaux usées et pluviales. En cas de déversement accidentel de produits dangereux ou polluants, l'incident doit être systématiquement et immédiatement signalé au Responsable d'exploitation ou l'un de ses représentants.

ANNEXE 4

SYNTHESE MODE OPERATOIRE SITUATIONS D'URGENCE (MOP dispo sur site)

	 18	 15	 17	 112			
Urgence	Incendie/ Explosion	Déversement accidentel	Accident de personne	Vole/intrusion	Radioactivité	Engins explosif	Crue/inondation
Mode opératoire	M1-MOP-003	M1-MOP-002	S1-MOP-001	M1-MOP-005	M1-MOP-007	M1-MOP-010	M1-MOP-004
Urgence							
ACTIONS DE PREVENTION / REACTION							
Protéger	Ne jamais se mettre en danger !			Ne jamais se mettre en danger !	Ne jamais se mettre en danger ! Ne pas toucher la source	Ne jamais se mettre en danger !	Télécharger l'application Vigicrue sur son téléphone + adresse mail
Examiner	Le feu est maîtrisable ?	Le déversement est maîtrisable ?		Cui ? Combien ? Ou ?	Vérifier que le chauffeur n'a pas subi d'examen - faire repasser	Ne pas toucher, faire une photo	Suivre l'évolution de la crue
Alertier	Oui alerter REVIVAL Non appeler 18 puis puis REVIVAL	Cui utiliser absorbant et bac recuperateur Non alerter REX et QSE	Sans soin alerter SST Resp Avec soin SST / Resp et 115/18/112	Doute alerter Resp Intrus : Alerter Resp + 17 gendarme	Alerter le Resp et PCR	Alerter le Resp / QSE + puis appel déminage	Direction et Cellule QSE
Intervenir	Suivre instruction du personnel REVIVAL Debiter la lutte contre l'incendie + évacuation du site + fermeture des vanes de confinement bassin + éviter la propagation.	Mettre EPI + utiliser absorbant + Fermeture vanne de confinement si besoin	Bien le SST réalise les 1er soins Grave suivre les instruction du	Ne jamais se mettre en danger !	Assure la sécurité le plus tôt possible du personnel et assure l'activation PCR	Suivre instruction déminage	Mettre en sécurité le site selon le mode opératoire en vigueur (ax) surveiller les déchets dangereux.
Alertier la direction	Le Resp REVIVAL ou son représentant informe la direction via l'application PowerApps 						
Alertier les Autorités	La Cellule QSE informe la DREAL/DRIEAT de l'accident / l'incident						
Retour à la normale	Après l'urgence Reprise des activités selon les instruction du Resp REVIVAL						